

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

La Revue Canadienne publie un Album littéraire et musical...

ON S'ABONNE: A Montreal, AUX BUREAUX No. 15, RUE ST. VINCENT.

La Revue Canadienne

DU MONDE POLITIQUE, RELIGIEUX, LITTÉRAIRE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL.

LOUIS. O. LE TOURNEUX, RÉDACTEUR EN CHEF.

Education.

Industrie.

Progres.

PARAISANT LES MARDI et VENDREDI

Abonnement au Journal semi-hebdomadaire...

COMPAGNIE D'Assurance Mutuelle

AVIS. LES Membres de la Compagnie d'Assurance Mutuelle contre le Feu du Comté de Montréal...

COMPAGNIE D'Assurance Mutuelle

AVIS. L'Assemblée annuelle des membres de la Compagnie d'Assurance Mutuelle contre le Feu du Comté de Montréal...

LIGNE DE STEAMERS

JUSQU'À Avenir, ultérieur, le prix du Passage par les Steamers "MONTREAL" "QUEEN" et "LORD SYDENHAM"...

L. P. BOIVIN,

LE Susigné vient de recevoir de New-York et d'Angleterre, une partie de son assortiment d'ARTICLES EN BIJOUTERIES...

AVIS

LES personnes qui désirent contracter avec le BUREAU DES TRAVAUX PUBLICS pour l'ouvrage de BOIS SCIE, pour le chemin de pontage de Granby...

Etablissement à vendre. MAISON, cèdre et glacière, cours, jardins, écuries, colombier et autres dépendances au village de la paroisse St Benoît.

AVIS AUX ENTREPRENEURS. DES propositions seront reçues par le soussigné, en son étude, Grande rue du Faubourg St. Joseph...

LA BANQUE DU PEUPLE, AVIS. LES Actionnaires de cette Institution, sont notifiés par le présent, qu'un DIVIDENDE SEMI-ANNUEL...

CETTE SUCE, récemment importée de la Russie, est un goût délicieux, et surpasse toute autre en délicatesse.

PROSPERITE D'UNE MAISON D'EDUCATION AL'INDUSTRIE. CE nouvel Institut, sous la présidence de messire Mansault, V. G., et curé du lieu, ouvrira ses classes le 13 de septembre.

SWORDS HOTEL. MSWORD ayant cédé l'Hotel qu'il occupait depuis un grand nombre d'années dans la rue St. Vincent...

A VENDRE, 1000 BOISTES de VITRES d'Allemagne, 6 1/2 x 7 1/2, 7 1/2 x 8 1/2, et assortis jusqu'à 18x24.

RAFLF. PLUSIEURS Dames charitables de notre ville se proposent de RAFLER, au profit des INCENDIÉS DE LAFFRANCO, et pour aider à la construction de la nouvelle maison du BON PASTEUR...

AVIS. LA RAFLF de Sofa, Fauteuil, et autres articles exposés dans la maison d'Assurance de Montréal, Grande rue St. Jacques...

Encore plus d'attraction A LA SALLE DES ODD-FELLOWS. DEUX NOUVEAUX TABLEAUX, DANS LE STYLE DAGUERRE, SAVOIR: LES FUNÉRAILLES DE NAPOLEON, ET LA DESTRUCTION DE BABYLONE, AVEC LA CATHÉDRALE DE MILAN, ET LE FESTIN DE BALTHAZAR.

LES FUNÉRAILLES DE NAPOLEON, ET LA DESTRUCTION DE BABYLONE, AVEC LA CATHÉDRALE DE MILAN, ET LE FESTIN DE BALTHAZAR.

M. R. LOUIS DELAGRAVE n'transporte son Bureau sur la Rue des Commissaires à côté du Bureau du Rail-Road. 25 août 1846.

PROSPERITE D'UNE MAISON D'EDUCATION AL'INDUSTRIE.

LES Soussignés offrent en vente nombre de terres en bon état de culture situées dans les Comtés de Verchères, Richelieu et St. Hyacinthe...

VERCHÈRES RICHELIEU ET ST. HYACINTHE.

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ. AVIS. LA SOCIÉTÉ, qui existait entre les Soussignés connue sous le nom et raison de N. & F. CINQ-MARS, a été de ce jour dissoute...

SITUATION DEMANDEE. LES personnes qui désirent avoir une personne fournie de bonnes recommandations, soit dans un bureau de poste soit dans un autre, sans aucune autre office pourrions nous informer au bureau de la "Revue Canadienne".

L'HOMME PROPOSE ET LA FEMME DISPOSE.

Les années s'écoulent; Hélène a vu s'épanouir, pour la cinquième fois, les roses du jardin de Saint-Germain, qu'elle surpasse en éolat et en fraîcheur. Montevrain, plus épris que jamais, désire et craint de toucher au moment de l'épreuve décisive...

Montevrain est sorti dès le matin, accompagné de la vieille gouvernante. Affranchi de la surveillance du médecin qui, en définitive, abdiqua son pouvoir dictatorial...

Le lendemain matin, Hélène prit encore et elle dit: — Mon Dieu, j'ai vu l'enlèvement de ce monde, pourrais-je lui survivre? — Conservez-moi, Seigneur, mon Dieu, et prenez la mienne en échange! — Mais Dieu n'était pas seul à la voir et à l'entendre. Les oreilles de la malade n'avaient pas perdu un mot de sa fervante prière...



LA REVUE CANADIENNE. MONTRÉAL, 28 AOUT, 1846.

Chronique Politique.

La réunion du département du gouvernement actuel, lord Cathcart, est maintenant confirmée. Il paraît que son excellence a reçu par la dernière maille avis de son prochain rappel; il devait s'y attendre, les circonstances, qui l'ont élevé à ce poste important, ayant cessé. Dès le commencement, nous nous sommes exprimés franchement et librement sur la nomination d'un gouverneur militaire au Canada, et il n'y avait qu'une apparence d'hostilité avec la République voisine, qui put la justifier. L'administration de lord Cathcart, comme celle de beaucoup de ses prédécesseurs, n'a été marquée d'aucun acte important; étranger à la politique et au fonctionnement des institutions gouvernementales, ce gouverneur s'est abstenu autant que possible d'agir de peur de se compromettre; aussi on peut dire que sous son administration, c'est encore lord Metcalfe qui gouverne, ce sont les éléments mis en action par ce dernier, l'ordre établi par lui, les hommes élevés par lui, qui régissent le pays. On doit se rappeler que durant les orages parlementaires de la dernière session, quand le danger devenait pressant, qu'une défaite eût été imminente, que le ministère ministériel, prononçant la parole, révélait le zèle de la droite, en mentionnant le nom de lord Metcalfe les trompettes de son régime, sa grande politique, (a coup de bâtons) sa libéralité, sa fermeté, etc.; on était toujours certain, après un appel de cette nature au patriotisme du parti ministériel, de ramener les récalcitrons à la raison et les belles au devoir. L'attachement du parti tory pour la mémoire de lord Metcalfe se conçoit parfaitement, par la position, la situation même de ce parti. Il est clair que la grande majorité de la population canadienne de toutes les origines appartient au parti réformiste ou à l'opposition actuelle. Ce parti va grossissant chaque jour, doublant par le nombre, agissant par la force morale une puissance formidable. Lord Metcalfe prit sous son aile la minorité de la population; il se laissa séduire par les protections de loyauté et de servitude de parti oligarchique et son amour propre, sa vanité fut flattée par les cajoleries de ceux, qui lui présentèrent des statuts, qu'ils ne lui ont pas élevés, des victoires, qu'il n'a réellement pas obtenues. On sait comment le bon peuple de la colonie fait marcher la main, privé de ses droits, volé, pillé comme dans un bois; les circonstances particulières ou le pays se trouvent placés; l'union récente des deux provinces; des partis, étrangers les uns aux autres en présence, ne pouvant se comprendre parfaitement, et les moyens employés par l'opposition, expliquent le succès matériel et temporel du système de lord Metcalfe et de sa politique. Les résultats déplorables qui ont suivi la défection de lord Metcalfe ont fait connaître aux populations, sa valeur et sa moralité. Ce que lord Metcalfe faisait hier, nous aurons pu le faire demain? Non, nous ne le croyons pas. M. Draper n'a fait voir toute l'absurdité du système; la parole en est assez pour le juger et que demain on le laisse libre, il donnera, sans doute, son verdict, pour le vrai parti fort et respectable, celui de la réforme et de l'opposition. Mais le parti populaire ne verrait pas ses droits et ses libertés en danger, si nous n'avions pas méchamment des défections au milieu de nous. C'est là un des grands maux de toute association politique; un obstacle à la réalisation de nos espérances. Le parti libéral, après la résignation du ministère La Fontaine-Baldwin, triomphant sans la défection Tiger-Papineau; il triomphait encore durant la dernière session, sans la défection Caron, lors de la carrosson-lance; on ne pouvait plus marcher avec MM. Viger et Papineau; la lecture des fameuses lettres leur portait le dernier coup. Le parti libéral se trouvait uni et indivisible, devait rentrer au cabinet, M. Caron passe à l'ennemi armé et bagages; M. Draper espère avec lui et à l'aide de son influence couvrir l'illégalité de sa position, et le système continue tranquillement sa marche. Heureusement que toute chose a une fin dans ce monde; la carrière politique de M. Caron a commencé trop mal, pour durer longtemps; son étoile a déjà filé et nous devons nous en réjouir, puisqu'elle ne pouvait être de bon augure. Maintenant, nous croyons devoir discuter avec calme des opinions que l'on rencontre tous les jours dans les salons, qui sont mémo exprimées par des gens fort respectables, mais qui ne sont pas moins absurdes et dangereuses dans leurs tendances et leurs conséquences; vous entendez des gens vous dire; vous autres du parti libéral, vous êtes trop exigeants, vous avez un système de proscription inexorable et vous ne laissez pas aux hommes la liberté de penser pour eux-mêmes. Est-ce que MM. Viger-Papineau et Caron ne peuvent pas différer d'opinion? avec vous, sans que vous les mettiez sur votre liste de proscription? pourquoi pas laisser chacun penser pour soi? tout le monde serait satisfait. A ces récriminations et à ces plaintes, la réponse est facile; les opinions individuelles sont libres et n'ont jamais été proscrites, que nous sachions, par la majorité populaire; mais quand on veut, non entretenir pour soi ses opinions particulières, mais les faire triompher et dominer sur les opinions générales de tous ses compatriotes; quand on s'oblige jusqu'à vouloir imposer son individualité et quelques doctrines personnelles, à la population qui repudie les unes et les autres, quand on préfère sa propre satisfaction, celle de sa vanité, au triomphe de la cause de ses frères; alors n'a-t-on pas droit d'appeler la réprobation sur la tête de ceux, qui se rendent coupable de pareilles fautes? N'est-il pas juste de proscrire de mettre à l'index? et nous irons plus loin, n'est-il pas juste de signaler comme traitres à la patrie et apostats à la cause commune, ceux, qui l'empêchent de triompher. Qu'un homme ait ses opinions sur les questions politiques et qu'il les garde si elles sont consciencieuses, quand même elles seraient opposées aux opinions générales de son parti, bien! mais qu'il ne s'oblige pas à les faire triompher publiquement, se laisse appelé à les faire triompher, se laisse aller à la majorité, qu'on les peuvent nuire et embarrasser sa marche.

En attendant, les partis se remuent. Les protectionnistes surtout, qui n'ont pas perdu tout espoir de reconstruire le parti tory avec lord Stanley, montrent une grande activité. D'abord favorable au ministère whig, qu'ils ont contribué à élever, ils cherchent maintenant à reformer l'opposition, et vont même, dit-on, jusqu'à faire des offres de réconciliation aux 112 partisans du sir Robert Peel, qu'ils traitaient l'autre jour d'apostats, de renégats et de janissaires. Avec leurs propres forces, avec l'appoint de quelques uns des amis de sir Robert Peel et celui du parti abolitionniste, ils ne désespèrent pas de placer lord J. Russell en minorité dans cette question des sucres. Telle est la situation actuelle. Nous croyons que le ministère whig en sortira; il est trop nouveau pour tomber. Lord John Russell, d'ailleurs, est très résolu, et recule rarement. Il n'est pas probable non plus que sir Robert Peel se prête en ce moment à aucune combinaison hostile contre lui. Mais le ministère whig commence le métier officiel de tout gouvernement, qui est de mécontenter tous les intérêts en essayant de les faire transiger. Curieuse coutume — Il existe dans le comté d'Essex, à Dunmow, une coutume qui n'avait pas été pratiquée, depuis l'an 1510, jusqu'à l'an 1777, temps auquel deux époux se sont présentés pour la faire revivre au grand étonnement de ce siècle pervers. Cette coutume est fort ancienne; elle consiste à adjoindre un quartier de porc à un jeune ménage. Voici d'ailleurs comment la charte s'exprime: « Deux époux qui, après un an et un jour, ne se seront repents de leur union ni de nuit, ni de jour, n'auront ensemble aucune querelle ni contestation, et ne se seront fait aucune infidélité pendant ce temps-là, pourront se présenter au prieur du couvent de Dunmow; « la, ils feront serment de la vérité des faits ci-dessus énoncés, se tenant à genoux sur deux cailloux pointus; et le dit serment fait, ils recevront un quartier de porc salé, lequel sera porté devant eux en triomphe, et les époux seront suivis par tous les habitants du hameau au milieu des acclamations de la multitude. » La formule du serment est rare; on ne la trouve guère qu'au collège des hérauts d'armes; elle est en ce genre de mauvais vers anglais dont voici la traduction: « Vous jurerez que vous n'avez fait aucune transgression matrimoniale; que vous ne vous êtes jamais querellés, soit au lit, à la table, ou ailleurs; que depuis l'instant où le clerc a répondu amen, vous n'avez jamais souhaité de voir dissoudre votre mariage; que pendant l'espace d'un an et un jour, vous ne vous en êtes repentis aucunement, pas même en pensée, mais qu'au contraire vous avez eu l'un pour l'autre la même affection qui vous animeait lors que vous vous êtes mariés; ce faisant, vous aurez droit à un quartier de porc salé, avec la liberté de l'emporter en paix, car telle est la coutume du prieur de Dunmow. » Quoique tout le plaisir soit pour vous, le quartier de porc est votre.

Les sucres constituent la seconde catégorie de ce qu'on a appelé en Angleterre le monopole. C'est au blé d'abord, puis au sucre, que s'appliquait ce mot impopulaire. Il y a deux sortes d'impôts: ceux qui sont levés pour le profit du Trésor, c'est-à-dire du public, et ceux qui sont imposés, comme taxe de protection, pour l'intérêt particulier de telle ou telle classe. C'est cette grande distinction qui vient d'être effacée par les derniers événements accomplis en Angleterre. Les chefs des deux partis gouvernementaux, sir Robert Peel comme lord John Russell, ont publiquement reconnu que les taxes protectrices étaient non seulement impolitiques dans l'application, mais injustes en principe, et que les impôts ne devaient être levés qu'en vue du revenu public, pour subvenir aux exigences de l'Etat, et non pour enrichir une classe particulière de producteurs. Ce principe, qui vient d'être appliqué aux producteurs de blé, il s'agit de l'étendre aujourd'hui aux producteurs de sucre. La réforme des céréales a rencontré pour adversaires les maîtres de la terre dans la métropole; la réforme des sucres aura contre elle les propriétaires des Indes-Occidentales. Cette question était déjà le grand embarras du dernier ministère. Quand même sir Robert Peel eût esquivé la difficulté du bill d'Irlande, il se serait retrouvé immédiatement après devant l'affaire des sucres, et il y aurait sombré. Arrivé au pouvoir pour maintenir deux grands intérêts de classe, c'était bien assez qu'il eût abandonné le principal. Il ne pouvait de ce côté aller plus loin, et cependant il sentait qu'il ne pouvait s'arrêter; c'est pourquoi il a mieux aimé tomber. On l'a représenté à Londres sous la figure d'un trappeur creusant sa propre fosse avec une hache, sur laquelle sont écrits ces mots: *Irlande bill de correction*. Il est donc descendu vivant dans cette tombe, et a laissé à d'autres le soin d'achever des changements conformes du moins à leurs principes et à leurs engagements antérieurs. C'est donc cette question inévitable qui se présente la première. Cela dev. être et on s'y attendait tellement qu'on a prétendu qu'elle avait été réglée d'avance entre les protectionnistes et les whigs, et qu'il y avait eu entre ces deux partis une transaction anticipée. La polémique qui s'est engagée dans les journaux avant qu'elle ne fût dans les Chambres, a donné naissance à ce bruit. Le Times, qui représente en cette occasion les intérêts coloniaux, a publié les bases d'un arrangement que, de leur côté, les organes du nouveau ministère déclarent inacceptable. Pressé entre ces prétentions rivales, le ministère paraît être jusqu'à présent resté dans l'indécision, et lord John Russell a demandé du temps. La question des sucres est très complexe. Il y a d'abord le droit différentiel établi au profit du sucre colonial sur le sucre étranger; il y a ensuite la distinction établie entre le sucre produit du travail libre et le sucre produit du travail des esclaves. Cette dernière distinction, imposée à la législation commerciale de l'Angleterre à la fois par le parti protectionniste et par le parti de l'abolition de l'esclavage, sera effacée probablement sans grande difficulté. Il paraît certain que sir Robert Peel est d'accord en cela avec lord John Russell. Mais comme cette effacement des deux sucres affectera les intérêts des planteurs anglais, le droit différentiel qui protège leurs produits contre les produits étrangers serait, dit-on, maintenu quant à présent. Ce droit protecteur, qui est en ce moment de 9sh. 8d., serait, au bout de quatre ans, graduellement réduit, et ensuite, au bout de trois ou quatre ans encore, entièrement aboli. Ce plan laisserait donc à l'intérêt colonial des droits protecteurs jusqu'en 1852, c'est à dire trois ans au delà, et dans une plus forte proportion, que ce qui a été accordé à l'intérêt agricole. Cela ne fait pas le compte du parti de la liberté commerciale. On a donc vu le Morning Chronicle, bien que devenu le principal organe du ministère, déclarer positivement qu'une pareille transaction était inacceptable; qu'il était impossible que lord John Russell, après ses déclarations réitérées, eût pu s'y prêter; que le parti libéral voulait bien accorder aux planteurs des colonies ce qui avait été accordé aux agriculteurs de la mère-patrie, mais rien de plus; et qu'ainsi le pays n'accepterait d'autres termes que l'égalisation actuelle du sucre esclave, et l'abolition de tous droits différentiels le 5 juillet 1852, le jour même de l'abolition des droits sur le blé. C'est entre ces deux solutions rivales que se trouve lord John Russell. D'un côté on lui dit: Prenez garde; si vous proposez tout de suite de retirer toute protection aux planteurs, vous tournerez contre vous un fort parti dans la chambre. Sir Robert Peel n'est pas mort; on viendra le chercher; il apparaîtra avec ses mémoires graduelles, et vous fera mettre de côté comme des casse-cou politiques. Vous prenez le meilleur moyen de réunir les débris épars du parti conservateur. Mais de l'autre côté on lui dit: Prenez bien garde; ne laissez pas dire au pays que sir Robert Peel est un ministre plus libéral que vous; qu'il a su faire la réforme des céréales, et quo vous ne pouvez pas même faire celle des sucres! et qu'après tout il aurait mieux valu qu'il se chargeât des deux. Le pays compte sur vous; vous avez fait un programme libéral, vous avez composé votre ministère sur des bases libérales. Ne commencez pas votre carrière par un pas rétrograde. Lord John Russell est fort embarrassé. Ce qui le prouve, c'est qu'il demande le temps de réfléchir. On croyait qu'il parlerait lundi dernier, mais il a demandé jusqu'à jeudi; jeudi, il a annoncé qu'il parlerait lundi. Ce qui prouve aussi qu'il s'attend à une lutte sérieuse, c'est qu'il a demandé la prolongation de la loi actuelle sur les sucres jusqu'au 5 septembre, au lieu du 5 août.

— Eh bien! reprit Hélène en laissant les yeux... j'aime... j'aime de toutes les forces de mon âme... Le regard de Montevrain est rayonnant de joie et de bonheur. — Mais, poursuit-elle, ne croyez pas que la souffrance m'ait abattu au point de ne pas essayer de lutter; et cet amour, je le combattrai, je le vaincrai; vous n'y aiderez, bon ami; je compte sur votre secours. — Eh! pourquoi le combattre? demande Montevrain profondément surpris. — Pourquoi! répond Hélène en le regardant avec une surprise non moins grande; mais parce que c'est un horrible tourment, parce que c'est une honte d'avoir de l'amour pour quelqu'un qui vous hait. — Qui vous hait! s'écrie Montevrain. — Hélène incline sa tête sur sa poitrine, comme pour dérober à son tuteur la rougeur de ses joues. — Se peut-il qu'une pareille idée vous soit venue? continue Montevrain dont la voix prend un accent de plus en plus passionné; vous hait! celui que vous aimez! Comment avez-vous pu lire si mal dans son âme? Mais vous êtes sa pensée, sa vie, son bonheur! — Moi! interromp Hélène d'un ton plein d'amertume; oh! ne cherchez pas à me bercer de quelque menteuse illusion; vous ne parviendrez pas à m'abuser; il est des signes auxquels on ne se trompe pas, et ce n'est pas seulement de l'indifférence, c'est de la haine, je vous le répète, pour moi qu'il y a dans le cœur d'Augustin. — D'Augustin! En poussant ce cri, Montevrain fait un bond, comme s'il avait été piqué par un serpent; puis il retombe assis sur son siège, le visage caché dans ses deux mains, et sans proférer une parole. Au même instant un jeune homme se précipite aux genoux d'Hélène, et s'empare de sa main qu'il couvre de baisers; c'est Augustin. Le hasard l'avait amené près du berceau; la curiosité l'y avait retenu. En ce moment, il ne trouve pas que le hasard soit une divinité aveugle, et la curiosité ne lui paraît pas mériter le nom de vice. — O ma cousine, que j'étais injuste! je prenais toutes vos gonderies pour autant de marques d'aversion; cela me rendait malheureux, et voilà pourquoi je boudais. — Et moi, je me disais; S'il m'aimait, il ne bouderait pas; et le dépit me rendait plus querelleuse encore. — Maintenant grandez-moi, querellez-moi tant que vous voudrez; je n'en serai que plus heureux et je ne vous en aimeraï qu'avantage. — Mais à présent que je sais que vous m'aimez, comment voulez-vous que je querelle et que je gronde! cependant, convalez, monsieur, qu'avec tout l'amour imaginable, il m'était bien impossible d'excuser votre retard de ce matin. — Mais ce retard, c'est à tort que vous me l'avez attribué; si vous croyez, ma cousine, qu'on peut faire la loi à ses professeurs, lorsqu'on passe sa thèse et qu'on a besoin de leurs boules blanches! — Eh quoi, mon cousin, vous seriez?... — Avocat, requ' d'émblee, ce matin, à onze heures... C'était une surprise que je m'engageais à mon frère et qui se serait marquée parfaitement à la petite fête que vous lui donniez... si vous aviez eu la patience de m'écouter... Mais à quoi songes-tu donc, mon frère! tu ne parais pas prendre garde à ce que nous disons. — Montevrain releva la tête et, dissimulant sous un sourire le violent effort qu'il faisait sur lui-même: — Je réfléchissais, mes amis, que peut-être étiez-vous bien jeunes encore tous les deux; mais j'ai un voyage à faire, un voyage qui peut durer plusieurs années, et c'est un devoir pour moi de ne point partir avant d'avoir assuré votre sort. — Quinze jours après on célébrait le mariage d'Augustin et d'Hélène. Le lendemain, Montevrain montait en voiture et galopait sur la route d'Italie. Nous devons croire qu'il rencontra la consolation et l'oubli sous le chaud climat de ce délicieux séjour; car il en revint au bout de dix-huit mois... et il n'était pas seul. Nous ajouterons que, bien qu'il n'ait pas formé sa femme lui-même, il paraît aujourd'hui très-heureux dans son ménage. MOLÉRI.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

LORD JOHN RUSSELL ET LE NOUVEAU CABINET. Jusqu'à présent le nouveau ministère anglais a vécu sur un lit de roses. On ne se souvient guère d'avoir jamais vu un berceau plus entouré de sourires et d'heureux présages. Lord John Russell est arrivé au pouvoir comme un héraut naturel, et tous les partis ont fait trêve à leurs luttes pour lui souhaiter la bienvenue. Les whigs ont salué en lui leur propre triomphe; les tories, la chute de leur ancien chef. Le noyau conservateur rassemblée autour de sir Robert Peel se réserve pour l'avenir et abdique pour le présent toute ambition, et les radicaux se tiennent pour satisfaits de la part qui leur a été donnée dans le gouvernement. Ainsi, en apparence, pas un nuage au ciel, et l'horizon d'un bleu sans tache. Mais hélas! le beau temps ne peut pas toujours durer. Le grondement lointain de l'orage se fait entendre; les partis qu'on croyait morts ou assoupis reprennent leur sourd travail, et depuis deux ou trois jours les forces s'organisent et la lutte se prépare. C'est sur la question des sucres qu'elle s'engagera.

— Je n'avais pas besoin, ma cousine, de cette dernière éprouve pour savoir à quel point je vous suis oideux. De grosses larmes roulent dans les yeux d'Hélène: — Ah! bon ami, dit-elle à Montevrain, que je serais malheureuse, si je n'avais pas votre affection! Et elle se retire dans sa chambre ou elle s'enferme pour pleurer à son aise. — Allons, pensa Montevrain demeuré seul, encore une manifestation du sentiment qui la domine. Si elle n'éprouvait pour moi qu'une affection raisonnable, aurait-elle, pour un tort si léger, traité ce pauvre Augustin d'une façon si dure? Décidément je ne tarderai pas d'avantage à l'éclaircir sur l'état de son cœur; c'est une tâche facile, agréable, et dont je m'acquitterai avec joie, puisqu'en faisant mon bonheur j'ai fait la conviction que j'assure aussi le sien. Dans l'après-midi, Montevrain, faisant un tour de jardin avec sa pupille, entre sous un berceau, assis et engage Hélène à prendre place auprès de lui. — Quelle que soit sa conviction intime, l'agitation de ses traits et le tremblement de sa voix trahissent une émotion qu'il ne peut parvenir à surmonter complètement. — Ma chère Hélène vous est-il arrivé quelquefois de vous rendre compte des diverses natures d'affection que notre cœur est susceptible de ressentir? — Vous me faites là une singulière question, bon ami! — Je désire, Hélène, que vous y répondiez avec franchise. — Eh bien! puisque vous le voulez, bon ami, je vous dirai ce que c'est un sujet de réflexion qui s'est présenté souvent à mon esprit. Je me suis demandé comment un seul cœur pouvait suffire à aimer plusieurs personnes, comment deux affections et même d'avantage pouvaient s'unir dans une seule âme, sans se ressembler et sans se nuire. On n'aime pas sa mère de la même manière qu'on aime son enfant; le sentiment qu'on inspire une sœur ou un frère est autre encore que celui qu'on éprouve pour un ami et pourtant on aime à la fois son amie, sa sœur, son enfant et sa mère; pour chacun d'eux on est toujours prêt à se dévouer. Oh! c'est un grand bonheur, n'est-ce pas, que le ciel nous ait donné cette puissance de multiplier ainsi notre existence avec nos affections? — Oui, sans doute, Hélène; mais, de tous les sentiments qui nous font ce bonheur, vous avez oublié le plus vil, celui qui ne ressemble à aucun autre, dont tous les autres réunis ne sauraient égaler le pouvoir et la force. À peine s'est-il emparé de notre cœur que nous avons cessé de nous appartenir; toutes nos pensées, toutes nos actions se rapportent désormais à un seul être; nous ne faisons plus qu'un, pour ainsi dire, avec cet objet de notre culte; nous jouissons de ses joies, nous souffrons de ses douleurs, sa vue nous ranime, nous transporte, et loin de lui, nous sommes en proie à tous les tourments de l'exil; pour lui, il n'y a point de dévouement dont nous ne soyons capables, point de sacrifice qui soit au-dessus de notre courage. Oh! se laisser posséder par une de ces irrésistibles sympathies, s'engager dans une de ces saintes unions, contre lesquelles le temps lui-même est impuissant, ne pensez-vous pas, Hélène, que ce soit là le comble de la félicité humaine! — Et ce sentiment que vous venez de décrire avec tant de chaleur, lorsqu'on est seul à l'éprouver, lorsqu'il ne rencontre, dans l'objet qui l'inspire, que de l'indifférence et même de la répulsion, ne pensez-vous pas, bon ami, qu'on doive le regarder comme le plus affreux des malheurs? — Montevrain considérait sa pupille avec étonnement; pendant qu'elle s'exprimait ainsi, ses yeux étaient humides de larmes. — Vous paraissez bien ému, Hélène! — N'en avez point d'inquiétude, bon ami; j'aurai bientôt surmonté cet instant de faiblesse. — Mais, en vérité, je m'y perds; comme vous voilà devenue triste et sombre tout-à-coup! Et vous êtes d'ordinaire si folle et si riieuse! — Cela prouve que, dans de certains moments ou l'on a la force de s'observer, on peut étouffer une envie de pleurer sous un éclat de rire. — Qu'entends-je! vous, Hélène, vous avez besoin de recourir à un pareil moyen! — Quelquefois... souvent... trop souvent pour mon repos. — Je ne sais si je rêve! Vous m'apprenez une chose que je n'aurais jamais soupçonnée... et cette observation si vraie, mais si poignante, que vous m'avez fait tout-à-l'heure, j'avoue que j'étais loin d'être préparé à l'entendre sortir de votre bouche. — Pourquoi, bon ami! — Parce qu'elle est la conséquence d'une hypothèse inadmissible, quand on est belle comme vous, Hélène, et que, comme vous, on n'a que dix-sept ans. Rassurez-vous; votre cœur n'est point de ceux qui sont faits pour connaître les tourments d'un amour dédaigné... Hélène appuya une main sur son cœur qui battait avec violence. Montevrain continua: — Et si jamais vous aimez... — Hélène pâlit. — Mon Dieu, qu'avez-vous donc! lui demanda Montevrain avec inquiétude. — Rien... Rien... balbutia la jeune fille. — Et comme si elle ne pouvait plus contenir des sentiments prêts à faire déborder son cœur: — Tenez, bon ami, s'écria-t-elle, il m'est impossible de vous tromper plus longtemps; mon secret n'estouffé; il me tue et; soyez-le du dépoitaire; je n'ai plus de force à puiser que dans vos conseils, plus de consolations à attendre que de votre indulgence? — Parlez, ma chère Hélène, fit Montevrain qui avait peine à se rendre maître d'un trouble bien naturel dans cet instant décisif.

Qu'on ne vienne donc plus nous parler de propositions et de manœuvres libérales; comme si nous devions laisser nos idées d'un seul coup de quelque horizon...

M. La Fontaine, contre qui les efforts du même journal semblent depuis longtemps être uniquement dirigés. Ce n'est pas la seule union, que mon frère a toujours été de créer, de maintenir, de rétablir au besoin, entre mes compatriotes.

Un changement de gouvernement, amènera, nous nous en flattons, un changement dans notre politique; dans l'état où en sont les affaires du pays, l'apurement d'un cabinet libéral au pouvoir, est la seule garantie de la prospérité publique; tous les partis le sentent; vienne demain une élection générale, les réformistes auront la majorité dans les chambres; en attendant soyons unis et prenons patience.

Il fait maintenant en cette ville une chaleur intense, qui a continué pendant longtemps; la sécheresse est telle que les puits aux environs de la ville sont taris. La poussière nous aveugle, et l'eau de la rivière est d'une saleté insupportable; vraiment nos braves Ediles au lieu de se chicaniller entre eux ferment mieux de s'occuper des graves intérêts confiés à leurs soins; parmi ces intérêts, la salubrité de la ville entre pour quelque chose. nous leur recommandons la correspondance suivante, qui est bien digne d'attention.

LES DERNIÈRES NÉGOCIATIONS MINISTÉRIELLES. La lettre suivante que nous avons reçue ce matin, de l'honorable A. N. Morin, sera lue avec intérêt par nos lecteurs. Nous la publions avec d'autant plus de plaisir, qu'elle contient des explications importantes sur les négociations récentes; ces explications contredisent entièrement celles données officiellement par le Canadien de Québec, dans ses Nos. du 21 et du 24 du courant.

SANTÉ PUBLIQUE. MR. L'ÉDITEUR. Dites-moi donc un peu comment il se fait que ne nous venions plus que de l'eau boueuse depuis le printemps à Montréal? Il y a de la négligence quelque part et une négligence d'autant plus coupable que la santé publique en souffre plus qu'on ne pense généralement.

La lettre de notre estimable correspondant fait voir la vérité du Canadien, qui en se plaignant du Pilot, de la Minerve et de la Revue Canadienne, prétendait rectifier les faits.

Si l'on voulait réfléchir quelque peu aux conséquences funestes de l'usage d'une pareille eau, les gens de l'Aqueduc ne dormirait pas tranquilles, je vous le jure. C'est bien assez de mécommodité pour nous obstruer les yeux et le poumon sans qu'on vienne y ajouter l'eau qu'on nous fait boire par le temps qui court, comme tout exprès pour nous donner la pierre et la gravelle.

Nous venons comment notre confrère qui a toujours le droit et la raison de son côté, se tirera de cette équipée? La lettre de l'honorable A. N. Morin est explicite et parle pour elle-même; nous y reviendrons dans un prochain numéro.

Aussi, je voudrais bien leur voir le fond de l'estomac; ça doit être propre, ça ressemble un peu aux pots de la maison.

Après cette déclaration, il serait superflu d'entrer dans les détails. Je dirai cependant, parce que c'est mon intime conviction d'après tout ce que j'ai vu de ma connaissance, que M. Caron n'a pas été influencé par sa position comme Président du conseil législatif, qu'il n'a jamais été disposé à accepter ni à modifier d'accepter purement et simplement des phrases dans le conseil exécutif actuel; que si telle a pu être la proposition du gouvernement, il n'y a eu sur cette proposition aucune abstinence ni inclination à accepter de la part de M. Caron ou de la mienne, ni délibération entre lui et moi, ni entre moi et mes amis à Montréal; que des propositions et des arrangements bien plus satisfaisants eussent pu être proposés sur un sujet de délibération, et qu'un tel arrangement, bien loin d'introduire la division parmi les Canadiens français et ceux d'une autre origine qui marchent avec eux, n'eût été accepté qu'en autant qu'il eût convenu parfaitement à tout le parti, à ses chefs, comme à ses autres membres; que M. Caron désirait être disposé dans tous les cas, s'il était possible, de faire partie d'aucun arrangement, qu'il ne concevait pas réalisable sans la participation active ou du moins l'appui des principaux membres de ce même parti.

Si l'on voulait réfléchir quelque peu aux conséquences funestes de l'usage d'une pareille eau, les gens de l'Aqueduc ne dormirait pas tranquilles, je vous le jure. C'est bien assez de mécommodité pour nous obstruer les yeux et le poumon sans qu'on vienne y ajouter l'eau qu'on nous fait boire par le temps qui court, comme tout exprès pour nous donner la pierre et la gravelle.

Après cette déclaration, il serait superflu d'entrer dans les détails. Je dirai cependant, parce que c'est mon intime conviction d'après tout ce que j'ai vu de ma connaissance, que M. Caron n'a pas été influencé par sa position comme Président du conseil législatif, qu'il n'a jamais été disposé à accepter ni à modifier d'accepter purement et simplement des phrases dans le conseil exécutif actuel; que si telle a pu être la proposition du gouvernement, il n'y a eu sur cette proposition aucune abstinence ni inclination à accepter de la part de M. Caron ou de la mienne, ni délibération entre lui et moi, ni entre moi et mes amis à Montréal; que des propositions et des arrangements bien plus satisfaisants eussent pu être proposés sur un sujet de délibération, et qu'un tel arrangement, bien loin d'introduire la division parmi les Canadiens français et ceux d'une autre origine qui marchent avec eux, n'eût été accepté qu'en autant qu'il eût convenu parfaitement à tout le parti, à ses chefs, comme à ses autres membres; que M. Caron désirait être disposé dans tous les cas, s'il était possible, de faire partie d'aucun arrangement, qu'il ne concevait pas réalisable sans la participation active ou du moins l'appui des principaux membres de ce même parti.

Après cette déclaration, il serait superflu d'entrer dans les détails. Je dirai cependant, parce que c'est mon intime conviction d'après tout ce que j'ai vu de ma connaissance, que M. Caron n'a pas été influencé par sa position comme Président du conseil législatif, qu'il n'a jamais été disposé à accepter ni à modifier d'accepter purement et simplement des phrases dans le conseil exécutif actuel; que si telle a pu être la proposition du gouvernement, il n'y a eu sur cette proposition aucune abstinence ni inclination à accepter de la part de M. Caron ou de la mienne, ni délibération entre lui et moi, ni entre moi et mes amis à Montréal; que des propositions et des arrangements bien plus satisfaisants eussent pu être proposés sur un sujet de délibération, et qu'un tel arrangement, bien loin d'introduire la division parmi les Canadiens français et ceux d'une autre origine qui marchent avec eux, n'eût été accepté qu'en autant qu'il eût convenu parfaitement à tout le parti, à ses chefs, comme à ses autres membres; que M. Caron désirait être disposé dans tous les cas, s'il était possible, de faire partie d'aucun arrangement, qu'il ne concevait pas réalisable sans la participation active ou du moins l'appui des principaux membres de ce même parti.

Après cette déclaration, il serait superflu d'entrer dans les détails. Je dirai cependant, parce que c'est mon intime conviction d'après tout ce que j'ai vu de ma connaissance, que M. Caron n'a pas été influencé par sa position comme Président du conseil législatif, qu'il n'a jamais été disposé à accepter ni à modifier d'accepter purement et simplement des phrases dans le conseil exécutif actuel; que si telle a pu être la proposition du gouvernement, il n'y a eu sur cette proposition aucune abstinence ni inclination à accepter de la part de M. Caron ou de la mienne, ni délibération entre lui et moi, ni entre moi et mes amis à Montréal; que des propositions et des arrangements bien plus satisfaisants eussent pu être proposés sur un sujet de délibération, et qu'un tel arrangement, bien loin d'introduire la division parmi les Canadiens français et ceux d'une autre origine qui marchent avec eux, n'eût été accepté qu'en autant qu'il eût convenu parfaitement à tout le parti, à ses chefs, comme à ses autres membres; que M. Caron désirait être disposé dans tous les cas, s'il était possible, de faire partie d'aucun arrangement, qu'il ne concevait pas réalisable sans la participation active ou du moins l'appui des principaux membres de ce même parti.

Après cette déclaration, il serait superflu d'entrer dans les détails. Je dirai cependant, parce que c'est mon intime conviction d'après tout ce que j'ai vu de ma connaissance, que M. Caron n'a pas été influencé par sa position comme Président du conseil législatif, qu'il n'a jamais été disposé à accepter ni à modifier d'accepter purement et simplement des phrases dans le conseil exécutif actuel; que si telle a pu être la proposition du gouvernement, il n'y a eu sur cette proposition aucune abstinence ni inclination à accepter de la part de M. Caron ou de la mienne, ni délibération entre lui et moi, ni entre moi et mes amis à Montréal; que des propositions et des arrangements bien plus satisfaisants eussent pu être proposés sur un sujet de délibération, et qu'un tel arrangement, bien loin d'introduire la division parmi les Canadiens français et ceux d'une autre origine qui marchent avec eux, n'eût été accepté qu'en autant qu'il eût convenu parfaitement à tout le parti, à ses chefs, comme à ses autres membres; que M. Caron désirait être disposé dans tous les cas, s'il était possible, de faire partie d'aucun arrangement, qu'il ne concevait pas réalisable sans la participation active ou du moins l'appui des principaux membres de ce même parti.

Après cette déclaration, il serait superflu d'entrer dans les détails. Je dirai cependant, parce que c'est mon intime conviction d'après tout ce que j'ai vu de ma connaissance, que M. Caron n'a pas été influencé par sa position comme Président du conseil législatif, qu'il n'a jamais été disposé à accepter ni à modifier d'accepter purement et simplement des phrases dans le conseil exécutif actuel; que si telle a pu être la proposition du gouvernement, il n'y a eu sur cette proposition aucune abstinence ni inclination à accepter de la part de M. Caron ou de la mienne, ni délibération entre lui et moi, ni entre moi et mes amis à Montréal; que des propositions et des arrangements bien plus satisfaisants eussent pu être proposés sur un sujet de délibération, et qu'un tel arrangement, bien loin d'introduire la division parmi les Canadiens français et ceux d'une autre origine qui marchent avec eux, n'eût été accepté qu'en autant qu'il eût convenu parfaitement à tout le parti, à ses chefs, comme à ses autres membres; que M. Caron désirait être disposé dans tous les cas, s'il était possible, de faire partie d'aucun arrangement, qu'il ne concevait pas réalisable sans la participation active ou du moins l'appui des principaux membres de ce même parti.

Après cette déclaration, il serait superflu d'entrer dans les détails. Je dirai cependant, parce que c'est mon intime conviction d'après tout ce que j'ai vu de ma connaissance, que M. Caron n'a pas été influencé par sa position comme Président du conseil législatif, qu'il n'a jamais été disposé à accepter ni à modifier d'accepter purement et simplement des phrases dans le conseil exécutif actuel; que si telle a pu être la proposition du gouvernement, il n'y a eu sur cette proposition aucune abstinence ni inclination à accepter de la part de M. Caron ou de la mienne, ni délibération entre lui et moi, ni entre moi et mes amis à Montréal; que des propositions et des arrangements bien plus satisfaisants eussent pu être proposés sur un sujet de délibération, et qu'un tel arrangement, bien loin d'introduire la division parmi les Canadiens français et ceux d'une autre origine qui marchent avec eux, n'eût été accepté qu'en autant qu'il eût convenu parfaitement à tout le parti, à ses chefs, comme à ses autres membres; que M. Caron désirait être disposé dans tous les cas, s'il était possible, de faire partie d'aucun arrangement, qu'il ne concevait pas réalisable sans la participation active ou du moins l'appui des principaux membres de ce même parti.

Après cette déclaration, il serait superflu d'entrer dans les détails. Je dirai cependant, parce que c'est mon intime conviction d'après tout ce que j'ai vu de ma connaissance, que M. Caron n'a pas été influencé par sa position comme Président du conseil législatif, qu'il n'a jamais été disposé à accepter ni à modifier d'accepter purement et simplement des phrases dans le conseil exécutif actuel; que si telle a pu être la proposition du gouvernement, il n'y a eu sur cette proposition aucune abstinence ni inclination à accepter de la part de M. Caron ou de la mienne, ni délibération entre lui et moi, ni entre moi et mes amis à Montréal; que des propositions et des arrangements bien plus satisfaisants eussent pu être proposés sur un sujet de délibération, et qu'un tel arrangement, bien loin d'introduire la division parmi les Canadiens français et ceux d'une autre origine qui marchent avec eux, n'eût été accepté qu'en autant qu'il eût convenu parfaitement à tout le parti, à ses chefs, comme à ses autres membres; que M. Caron désirait être disposé dans tous les cas, s'il était possible, de faire partie d'aucun arrangement, qu'il ne concevait pas réalisable sans la participation active ou du moins l'appui des principaux membres de ce même parti.

Après cette déclaration, il serait superflu d'entrer dans les détails. Je dirai cependant, parce que c'est mon intime conviction d'après tout ce que j'ai vu de ma connaissance, que M. Caron n'a pas été influencé par sa position comme Président du conseil législatif, qu'il n'a jamais été disposé à accepter ni à modifier d'accepter purement et simplement des phrases dans le conseil exécutif actuel; que si telle a pu être la proposition du gouvernement, il n'y a eu sur cette proposition aucune abstinence ni inclination à accepter de la part de M. Caron ou de la mienne, ni délibération entre lui et moi, ni entre moi et mes amis à Montréal; que des propositions et des arrangements bien plus satisfaisants eussent pu être proposés sur un sujet de délibération, et qu'un tel arrangement, bien loin d'introduire la division parmi les Canadiens français et ceux d'une autre origine qui marchent avec eux, n'eût été accepté qu'en autant qu'il eût convenu parfaitement à tout le parti, à ses chefs, comme à ses autres membres; que M. Caron désirait être disposé dans tous les cas, s'il était possible, de faire partie d'aucun arrangement, qu'il ne concevait pas réalisable sans la participation active ou du moins l'appui des principaux membres de ce même parti.

Après cette déclaration, il serait superflu d'entrer dans les détails. Je dirai cependant, parce que c'est mon intime conviction d'après tout ce que j'ai vu de ma connaissance, que M. Caron n'a pas été influencé par sa position comme Président du conseil législatif, qu'il n'a jamais été disposé à accepter ni à modifier d'accepter purement et simplement des phrases dans le conseil exécutif actuel; que si telle a pu être la proposition du gouvernement, il n'y a eu sur cette proposition aucune abstinence ni inclination à accepter de la part de M. Caron ou de la mienne, ni délibération entre lui et moi, ni entre moi et mes amis à Montréal; que des propositions et des arrangements bien plus satisfaisants eussent pu être proposés sur un sujet de délibération, et qu'un tel arrangement, bien loin d'introduire la division parmi les Canadiens français et ceux d'une autre origine qui marchent avec eux, n'eût été accepté qu'en autant qu'il eût convenu parfaitement à tout le parti, à ses chefs, comme à ses autres membres; que M. Caron désirait être disposé dans tous les cas, s'il était possible, de faire partie d'aucun arrangement, qu'il ne concevait pas réalisable sans la participation active ou du moins l'appui des principaux membres de ce même parti.

Après cette déclaration, il serait superflu d'entrer dans les détails. Je dirai cependant, parce que c'est mon intime conviction d'après tout ce que j'ai vu de ma connaissance, que M. Caron n'a pas été influencé par sa position comme Président du conseil législatif, qu'il n'a jamais été disposé à accepter ni à modifier d'accepter purement et simplement des phrases dans le conseil exécutif actuel; que si telle a pu être la proposition du gouvernement, il n'y a eu sur cette proposition aucune abstinence ni inclination à accepter de la part de M. Caron ou de la mienne, ni délibération entre lui et moi, ni entre moi et mes amis à Montréal; que des propositions et des arrangements bien plus satisfaisants eussent pu être proposés sur un sujet de délibération, et qu'un tel arrangement, bien loin d'introduire la division parmi les Canadiens français et ceux d'une autre origine qui marchent avec eux, n'eût été accepté qu'en autant qu'il eût convenu parfaitement à tout le parti, à ses chefs, comme à ses autres membres; que M. Caron désirait être disposé dans tous les cas, s'il était possible, de faire partie d'aucun arrangement, qu'il ne concevait pas réalisable sans la participation active ou du moins l'appui des principaux membres de ce même parti.

peris au milieu de ce centre, de cet autre, dirai-je mieux, de civilisation.

HYGIÈNE.

CHEMIN DE FER DE MONTRÉAL A PORTLAND.— La satisfaction causée par le succès maintes fois assuré de cette grande et magnifique entreprise, est générale par tout le pays. On verra aujourd'hui dans nos colonnes par les annonces que l'on recevra des propositions jusqu'au 24 septembre pour la construction de la partie du chemin qui s'étend de Longueuil à St. Hyacinthe.

Nous avons reçu le premier numéro de la Gazette des Trois-Rivières, et nous en avons extrait quelques passages. Elle est rédigée par M. L. G. DUVAL, avocat, et imprimée par M. GEORGE STROAS.

Nous souhaitons à notre nouveau confrère, une existence longue et heureuse. Le district des Trois-Rivières doit être capable de soutenir une pareille entreprise; un journal peut être d'une grande utilité et doit être encouragé.

Nous reprodusions avec plaisir des Mlanges Religieux, l'article suivants; on ne saurait trop faire connaître les libéralités précieuses, faites par quelques uns de nos concitoyens pour des objets de charité et d'intérêt général; c'est ainsi un noble usage de ses richesses, que d'être utile à son pays et à ses frères; la reconnaissance publique doit accompagner les noms et les actes des personnes mentionnés dans cet écrit.

Nous sommes heureux d'annoncer dans un nouveau Prospectus, l'ouverture des classes d'une nouvelle académie au village de l'Industrie. L'honorable M. Joliette, après avoir enrichi son domaine d'une église remarquable par sa richesse et son élégance, vient encore de donner aux habitants de sa seigneurie, une vaste maison, qu'il a bâtie pour servir d'école et d'académie à leurs enfants.

En cette ville, le 27 du courant, M. George Giroux, fils cadet de M. Jean Giroux, menuisier, à l'âge de 20 ans et dix mois; il laisse à déplorer sa perte un père une mère et quatre frères avec un grand cercle de parents et d'amis.

VENTES par ECHAN.

Par Cuvillier & Fils. Objets en Fonte de St. Maurice et des Trois-Rivières.

SERA vendu, LUNDI prochain, 31 du courant, à la résidence de feu Dame Malherbe, rue St. Nicolas-Tahmin. Faubourg Québec, tous ses Meubles de Ménage, consistant en Lits de Plumes, Couchettes, Garnitures de Lits, Tables Chaises, Commodes, deux Poches et ustensiles de Cuisine. Le tout pour argent comptant.

CHEMIN DE FER

AVIS aux Contracteurs. DES SOUSMISSIONS seront reçues au Bureau de la COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU ST. LAURENT ET DE L'ATLANTIQUE, No. 18, Petite rue St. Jacques, dans la cité de Montréal, jusqu'au VINGT-QUATRE SEPTEMBRE prochain pour le NIVELAGE, la MACONNERIE et les PONTS d'une DIVISION DU CHEMIN, s'étendant depuis le FLEUVE ST. LAURENT jusqu'au VILLAGE de ST. HYACINTHE, distance d'environ 30 milles.

Le bureau de commerce de Toronto a envoyé une pétition à Sa Majesté, la priant de recommander au parlement le rappel immédiat des lois de navigation du Royaume-Uni, en autant qu'elles se rapportent au Fleuve St. Laurent.

Les messieurs suivants composent le comité de secours à la Prairie. Ils se chargent de la distribution des souscriptions et dons destinés à secourir les incendiés: Jean-Bte Varin, président, Révd. Père Teller, Révd. Frédéric Browne, Alexis Sauvageau, Olivier Gariépy, John Dunn, Dr. A. T. Alexander, Hiram Duclos, Jean-Bte. Dupuy.

Le jury choisi pour faire des investigations sur le meurtre de Léonard, a terminé ses recherches mardi, après cinq jours de travail. Il a fini par rendre

un verdict de "meurtre" contre James O'Donnell, Bernard Raffet, Bernard Corrigan, Denis Brennan, Michael Palmer, et diverses autres personnes inconnues. Les deux premiers ont été arrêtés, les autres sont disparus.

TERRENEUVE.— Les nouvelles de Saint-Jean, par la voie d'Halifax, vont jusqu'au 8 août. Sir John Harvey, à la sollicitation du gouvernement anglais, s'était décidé à rester encore quelques semaines à Saint-Jean, afin de veiller à la distribution des secours envoyés d'Angleterre aux incendiés.

Le nouveau gouvernement a envoyé 25,000 livres sterling, en addition aux 5,000 déjà envoyées par l'administration Peel. Lord Grey, le nouveau ministre des colonies, dans une dépêche à sir John Harvey en date du 18 juillet, dit: "Trouvant que le ci-devant gouvernement de Sa Majesté, dans la position qu'il occupait au départ de la dernière malle pour l'Amérique du Nord, ne s'est cru libre d'autoriser qu'une avance de £5,000, somme jugée suffisante pour les cas urgents qui se présenteraient pendant l'espace de quinze jours, le devoir est dévolu aux conseillers actuels de Sa Majesté de considérer quelles mesures devaient être prises pour procurer aux incendiés des secours ultérieurs et plus étendus. J'ai maintenant la satisfaction de vous informer qu'après une ample enquête le gouvernement de Sa Majesté s'est décidé à demander tout de suite au parlement une allocation de £30,000; et que les lords commissaires de la trésorerie vont, par ce paquebot, donner instruction à l'officier à la tête du commissariat à Terre-Neuve de placer à votre disposition la somme de £25,000, qui complètera l'octroi proposé de £30,000."

Il était arrivé du Canada un bâtiment chargé de provisions pour les incendiés, et un autre était attendu de jour en jour.

Les pertes des compagnies d'assurance de Londres, par suite de l'incendie de Saint-Jean, s'élevaient au-dessus de £100,000. Sous ce rapport, Saint-Jean a été plus heureux que Québec, dont les incendiés étaient principalement assurés sur les lieux et n'ont pu recouvrer leurs assurances.

DECES.

En cette ville, le 27 du courant, M. George Giroux, fils cadet de M. Jean Giroux, menuisier, à l'âge de 20 ans et dix mois; il laisse à déplorer sa perte un père une mère et quatre frères avec un grand cercle de parents et d'amis.

VENTES par ECHAN.

Par Cuvillier & Fils. Objets en Fonte de St. Maurice et des Trois-Rivières.

SERA vendu, LUNDI prochain, 31 du courant, à la résidence de feu Dame Malherbe, rue St. Nicolas-Tahmin. Faubourg Québec, tous ses Meubles de Ménage, consistant en Lits de Plumes, Couchettes, Garnitures de Lits, Tables Chaises, Commodes, deux Poches et ustensiles de Cuisine. Le tout pour argent comptant.

CHEMIN DE FER

AVIS aux Contracteurs. DES SOUSMISSIONS seront reçues au Bureau de la COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU ST. LAURENT ET DE L'ATLANTIQUE, No. 18, Petite rue St. Jacques, dans la cité de Montréal, jusqu'au VINGT-QUATRE SEPTEMBRE prochain pour le NIVELAGE, la MACONNERIE et les PONTS d'une DIVISION DU CHEMIN, s'étendant depuis le FLEUVE ST. LAURENT jusqu'au VILLAGE de ST. HYACINTHE, distance d'environ 30 milles.

Le bureau de commerce de Toronto a envoyé une pétition à Sa Majesté, la priant de recommander au parlement le rappel immédiat des lois de navigation du Royaume-Uni, en autant qu'elles se rapportent au Fleuve St. Laurent.

Les messieurs suivants composent le comité de secours à la Prairie. Ils se chargent de la distribution des souscriptions et dons destinés à secourir les incendiés: Jean-Bte Varin, président, Révd. Père Teller, Révd. Frédéric Browne, Alexis Sauvageau, Olivier Gariépy, John Dunn, Dr. A. T. Alexander, Hiram Duclos, Jean-Bte. Dupuy.

Le jury choisi pour faire des investigations sur le meurtre de Léonard, a terminé ses recherches mardi, après cinq jours de travail. Il a fini par rendre

AVIS. A compter de LUNDI, le 30 du courant, le RICHE, ALICE laissera le port de Chambly, pour Montréal, tous les LUNDI et Jeudi matin à 4 heures au lieu de 6 heures, et passera en conséquence 3 heures plus tôt à chaque place intermédiaire.

CHIMIN DE FER DU ST. LAURENT ET DE L'ATLANTIQUE. AVIS. LES DIRECTEURS de la COMPAGNIE du CHEMIN DE FER DU ST. LAURENT ET DE L'ATLANTIQUE, convoquent par le présent une ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SPECIALE des ACTIONNAIRES dans la dite Compagnie, qui aura lieu au BUREAU DE LA COMPAGNIE, No. 18, Petite rue St. Jacques dans la Cité de Montréal, le 12e jour de SEPTEMBRE prochain à DEUX heures P. M.

DES SOUSMISSIONS cachetées seront reçues à ce Bureau, jusqu'au DIXIÈME jour de SEPTEMBRE prochain, pour la réparation du PONT DE LA CHAUDIÈRE, conformément à la spécification qui peut voir soit à ce bureau, soit chez le Gardien du Pont, soit chez M. H. Bataz, écuier, ingénieur civil; les dites sousmissions devant être endossées: "Sousmissions pour réparation du Pont de la Chaudière," et adressées au sousigné.

Toile à Blueaux, de Hollande. DE PREMIERE QUALITE. VENDRE par la sousigné, rue des Commissaires, No. 103, porte voisine du bureau de Chemin de Fer du St. Laurent et du Champlain. L. DELAORAVE. 28 août.

La mort de Wolfe. Avant l'interruption de la publication, le sousigné avait été honoré du patronage le plus distingué dans le Royaume Uni—aussi de l'approbation unanime et de l'encouragement de toutes les villes incorporées de l'Angleterre; BARRINGTON DU NOUVEAU et la dernière approbation de son ouvrage lui a été récemment donnée par le vote unanime des Communes du Canada.

LIBRAIRIE CANADIENNE. JOHN THOMPSON. (Ci-devant associé de M. J. B. Rolland). ANCIENNE DEMEURE.

LIBRAIRIE CANADIENNE. JOHN THOMPSON. (Ci-devant associé de M. J. B. Rolland). ANCIENNE DEMEURE.

LIBRAIRIE CANADIENNE. JOHN THOMPSON. (Ci-devant associé de M. J. B. Rolland). ANCIENNE DEMEURE.

LIBRAIRIE CANADIENNE. JOHN THOMPSON. (Ci-devant associé de M. J. B. Rolland). ANCIENNE DEMEURE.

LIBRAIRIE CANADIENNE. JOHN THOMPSON. (Ci-devant associé de M. J. B. Rolland). ANCIENNE DEMEURE.

LIBRAIRIE CANADIENNE. JOHN THOMPSON. (Ci-devant associé de M. J. B. Rolland). ANCIENNE DEMEURE.

LIBRAIRIE CANADIENNE. JOHN THOMPSON. (Ci-devant associé de M. J. B. Rolland). ANCIENNE DEMEURE.

LIBRAIRIE CANADIENNE. JOHN THOMPSON. (Ci-devant associé de M. J. B. Rolland). ANCIENNE DEMEURE.

LIBRAIRIE CANADIENNE. JOHN THOMPSON. (Ci-devant associé de M. J. B. Rolland). ANCIENNE DEMEURE.

PROSPECTUS

College de St. Jean, Fordham, Cte. de West Chester, NEW-YORK.

CET établissement est situé près du village de Fordham, à onze milles de New-York et à trois de Harlem. Il possède à la fois les avantages d'un air salubre, de la tranquillité nécessaire à l'étude et d'une eau pure et pittoresque.

Le public sait déjà que Mgr. l'Evêque de New-York, a confié cet établissement au P. de la Cie. de Jésus. Leur intention est de ne rien changer aux principes qui ont présidé à sa fondation, et qui ont produit sa prospérité actuelle.

Les parents, qui honorent le collège de leur confiance, peuvent être persuadés que leurs enfants recevront, au rapport physique, tous les soins que demande leur âge. Les plus jeunes surtout seront l'objet d'une attention particulière.

Le cours d'Instruction comprend l'Hébreu, le Grec, le Latin, l'Anglais et le Français, avec toutes les branches accessoires d'une bonne éducation.

Ceux dont les parents résident à New-York, peuvent aller les visiter une fois par trimestre, à moins que de raisons spéciales ne nécessitent une sortie extraordinaire.

BANQUE D'EPARGNES

DE LA CITE ET DISTRICT DE MONTRÉAL.

PATRON: Monseigneur l'Evêque Catholique de Montréal.

Bureau des Directeurs, W. Workman, Président. Francis Hincks, A. Lafosse, V. Président. H. Mulholland, John E. Mills, L. H. Holton, Jacob DeWitt, Joseph Bourret, P. Beaubien, L. T. Drummond, H. Judah.

AVIS est par le présent donné que jusqu'à avis contraire l'INTERET qui payra cette institution sera de CINQ POUR CENT sur les Dépôts de 150 et au-dessus, et de QUATRE POUR CENT sur les Dépôts au-dessous de cette somme.

On peut obtenir copies des Règles et Règlements, et autres informations, en s'adressant au Bureau de la Banque qui est ouvert TOUS LES JOURS, de DIX heures à TROIS, et dans les soirées des LUNDIS et de SIX à HUIT.

Par ordre du Bureau, JNO. COLLINS, Secrétaire. Bureau de la Banque d'Epargne, de la Cité et District de Montréal, No. 48 Grande rue St. Jacques, porte voisine de l'Otisau Hôtel. 2 juin 1846.

AVIS AUX VOYAGEURS.

HOTEL DU CANADA, RUE ST-GABRIEL

MME. ST. JULIEN, informe ses amis et le public que les améliorations récentes, dans le goût européen, qu'elle vient d'introduire à son établissement lui permettent d'offrir tout le confort désirable aux voyageurs comme aux pensionnaires résidents.

POSITION CENTRALE. à proximité du quartier Commercial, de la Cour de Justice, des Bureaux du Gouvernement; la vaste maison (ci-devant occupée par la Compagnie du Nord-Ouest), a reçu de grandes améliorations pour assurer l'aisance et tout le confort aux personnes qui voudraient bien continuer à en faire leur résidence.

LES FAMILLES trouveront de spacieux appartements, bien aérés, des salons récemment meublés et les soins les plus attentifs. Les mets, les vins les plus recherchés seront toujours choisis avec le plus grand soin.

DES VOYAGEURS seront toujours prêts à l'arrivée et au départ des bateaux-à-vapeur pour le transport des voyageurs et leur bagage. MME. ST. JULIEN offre ses plus sincères remerciements pour l'encouragement qu'elle a déjà reçu et qui lui a permis d'établir une maison spacieuse de nature à offrir tout le confort aux Dames et Messieurs (voyageant ou résidents). Montréal, 3 juillet, 1846.

SARATOGA SPRINGS. LAFAYETTE HOUSE. BROADWAY, TOUT PRES DE L'EMBARCADERE DU RAIL-ROAD.

J.-B. RICARD, Restaurateur français, dont la maison a été dernièrement incendiée, prévient MM. les voyageurs qu'il vient de monter un autre établissement en face de celui qui a été détruit, et qu'il a réuni dans ce nouvel hôtel tout le confort que l'on peut désirer.

CHEMIN DE FER DE MONTRÉAL ET LA CHINE AUX ENTREPRENEURS.

LES Directeurs de la Compagnie du Chemin de Fer de Montréal à Lachine, seront prêts tout prochainement à offrir le Contrat pour tout l'ouvrage du Chemin. En attendant ceux qui ont l'intention de soumissionner peuvent voir une carte de la Ligne et obtenir toutes les informations quant à la qualité et à la quantité de l'ouvrage et des matériaux, en s'adressant au bureau de la Compagnie. Par ordre, FRED. MACCULLOH, Secrétaire. Bureau de Rail-Road, Montréal, 28 juillet 1846.

A VENDRE, AUX VENTES DE J. D. DELAGRAVE.

UN assortiment de Chapeaux Français, pour hommes, dans le nouveau goût. L. DELAGRAVE. Nouvellement reçus et à vendre à la même place.

PIANOS Orgues bien adaptés pour les Eglises; Ornaments d'Eglises, consistant en Robe pour St. Sacrement, Chape pour doct., Croix brachée, Boîtes à Stes. Huiles, et Statues de la Vierge en plâtre de deux grands dors. Une superbe statue de la Vierge argentée. L. DELAGRAVE.

A vendre à la même place, Pâtés de Foie gras, Dindes truffées, Truffes en bouillottes, Pointes d'Asperges, Sardines à l'Huile, etc.

Vins français, en petits quarts de 15 gallons chaque, du do en caisses de 12 douz. de bouteilles. Vins d'Espagne, en quarts de 30 gallons, Vin de Port en pipes, Vinaigre de vin blanc, Champagne en caisses et paniers, de Ruinart père et fils, do do de Moët et Chandon, do do de St. Peray, roan, do mousseux, de la maison de Florentin Faure. L. DELAGRAVE.

A vendre aussi à la même place, Rubans français, Gants français, Pluie de soie noir, Parapluie à cannes, Et une variété d'autres articles. L. DELAGRAVE. 21 juillet 1846.

FRED. CARLISLE, DOREUR, 166. Rue Notre-Dame. 166. MONTREAL.

FABRICANT de Cadres de Miroirs et de gravures, monte et vernit les Cartes Géographiques, redore les vieux articles, nettoie et vernit les vieilles peintures etc, etc, etc. (No. 166 Rue Notre-Dame, vis-à-vis Messrs. Gibb et cie.

N. B. Toutes commandes seront reçues avec reconnaissance et exécutées avec expédition, à des prix modérés. 28 juillet, 1846.

OPPOSITION. LA LIGNE DU PEUPLE.

JUSQU'A nouvel ordre, le Steamer QUEBEC le plus rapide de l'AMERIQUE BRITANNIQUE du Nord partira comme suit: De QUEBEC, les LUNDIS, MERCREDI et VENDREDI à sept heures P.M. De MONTREAL, les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS à huit heures P.M. Québec 28 juillet. J. WILSON.

Les différents journaux de cette ville et de Montréal voudront bien donner à cet avis trois insertions.—J. W.

PHARMACIE CANADIENNE, Coin des Rues St. Lambert et St. Jacques, Maison de l'Hon. L. H. LaFontaine, (Vis-à-vis le Dr. Nelson.)

ON trouvera constamment à cette Etablissement un assortiment général de DROGUES, REMÈDES A PATENTES, PARFUMERIES INSTRUMENTS DE CHIRURGIE, &c., &c., &c.

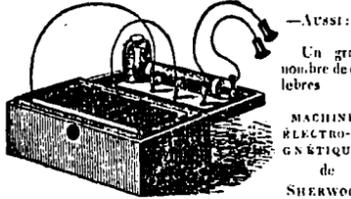
Le tout des meilleures manufactures françaises et anglaises. Les ordres de MM. les Médecins et Marchands de la campagne seront exécutés avec le plus grand soin. Consultation à toutes les heures de la journée. 31 juillet. E. TRUDEAU, M. D.

Nouvelle Pharmacie, Coin des Rues Notre-Dame et St. Denis. DIRECTEMENT VIS-A-VIS L'HOTEL DONEGANA.

LES sous-signés venant d'ouvrir l'établissement, ci-dessus ont l'honneur d'inviter les habitants de Montréal et des environs, qu'ils sont maintenant prêts à leur offrir un assortiment étendu et général de DROGUES, PREPARATIONS CHIMIQUES, MÉDECINES PATENTÉES, PARFUMERIE, INSTRUMENTS DE CHIRURGIE, &c., &c., &c.

d'une qualité à ne pas être surpassée par aucune maison de cette ville, ayant été choisis par le Dr. COTE lui-même avec le plus grand soin et aux prix les plus modérés.

Les sous-signés ont aussi un assortiment étendu de boîtes de MÉDECINES HOMÉOPATHIQUES, avec des ouvrages en expliquant l'usage par le Dr. ROSENSTEIN praticien homéopathe, de Montréal.



Un grand nombre de célèbres MACHINES ELECTRO-MAGNETIQUES, de SHERWOOD. Les médecins aussi bien que les marchands de Drogues en général voudront bien venir s'écouter et juger par eux-mêmes les sous-signés, tant d'écouter à ne rien négliger de leur part, pour satisfaire en toute manière ceux qui voudront bien les favoriser de leur patronage.

Le Dr. COTE a son bureau à côté de la Pharmacie où il y sera aussi-tôt prêt à recevoir les patients qui voudront bien le favoriser de leur pratique. N. B.—Eau de Soda et Nectar de Gingembre, à la Fontaine. Toute prescription sera remplie avec le plus grand soin et exactitude. MARCELLIN COTE & CIE. 31 juillet 1846.

SITUATION DEMANDEE. UN jeune homme, parlant et écrivant les deux langues, française et anglaise, désire s'occuper d'une situation comme écrivain, dans quelques bureaux de cette ville. Il fournirait les meilleures recommandations. Il pourra aussi remplir la fonction de Traducteur dans une imprimerie.—S'adresser au bureau de la Revue Canadienne, ou à CHS. AUG. BRAULT, Notaire, 3, rue St. Joseph. Montréal, 16 juillet, 1846.

REFORMISTES, ATTENTION! Procurez-vous cet ouvrage remarquable, écrit dans vos intérêts. A VENDRE CHEZ MM. ARMOUR ET RAMSAY, RUE ST. FRANÇOIS-XAVIER, UN PAMPHLET EN LANGUE ANGLAISE, SUR LES AFFAIRES DU CANADA. Par un Canadien. Prix:—TRENTE SOUS. Montréal 31 juillet 1846.

VOYAGE DE PLAISIR A L'ARIZONA. TOUS LES DIMANCHES A UNE HEURE PRECISE. Le Steamer ST. LOUIS commencera ses voyages réguliers à Varennes, Dimanche prochain le 7 du courant, et continuera pendant la saison, tous les Dimanches en partant de Montréal à 1 heure P.M., et revenant de bonne heure dans l'après-midi. 6 juin.

O. BEACHEMINE, Relieur, informe ses amis et le public en général, qu'il a transporté son Atelier dans les Bureaux de la REVUE CANADIENNE, No. 16 Rue St. Vincent, mai.

HOTEL DONEGANA, RUE NOTRE-DAME.

LE PROPRIETAIRE de ce MAGNIFIQUE ETABLISSEMENT, sans égal dans ce pays, en offrant au public ses remerciements pour l'encouragement libéral que son oncle (M. RASCO) et lui ont concédé, durant sa douze années qu'ils ont conduit l'établissement si bien connu sous le nom d'HOTEL RASCO, s'apprête à s'associer qu'il vient de se transporter dans cette

SPLENDIDE MASON, RUE NOTRE-DAME.

Ci-devant appartenant à Wm. Bingham Esq. et la résidence des gouverneurs les lords Durham et Sydney; la maison a été considérablement augmentée et montée avec toutes les commodités et toutes les recherches que le confort et le luxe peut désirer. La SITUATION est centrale, à une petite distance du champ de Mars, de la Cathédrale, de l'Eglise St. Jacques, du Palais Episcopal, des Banques, des Bureaux du gouvernement, du Palais de Justice et des autres établissements publics. La beauté du site, et l'élevation sur laquelle l'Hôtel est bâti, lui donne beaucoup de lumière et beaucoup d'air; il commande de tous côtés une vue excellente, magnifique de la Cité, de la Rivière, de l'Île Ste. Hélène de la rive opposée, de la Montagne et du paysage si pittoresque que l'environne.

L'établissement a été meublé de fond en comble avec des MEUBLES, TAPISSERIES, TAPIS, TENTURES etc., TOUT NOUVEAU ET DU GENRE LE PLUS SOMPTUEUX ET LE PLUS FASHIONABLE dignes de toutes façons du PREMIER HOTEL de l'Amérique Britannique. On trouve dans la maison 6 chambres de bains et une Salle de Billard.

La TABLE sera toujours fournie de toutes les raretés de la saison, et en même temps que le propriétaire n'espérera rien pour satisfaire ceux qui voudront bien l'honorer de leur patronage, le grand nombre de personnes que l'établissement de son établissement lui permet de recevoir, sera que ses prix et charges seront très raisonnables. Des voitures sont toujours prêtes à conduire les voyageurs aux Bateaux à Vapeur, aux différents endroits de départ, aux Bureaux des Stages ou Diligence, et à aller les prendre à leur arrivée. Enfin le propriétaire actuelle n'ignorera rien pour rendre son établissement digne du patronage libéral qu'il a déjà reçu comme successeur de Rasco.

Montréal 19 Juin 1846. J. M. Donegana.

LA MAISON HARKIN ET BADEAUX annonce au public l'arrivée d'un assortiment complet de Marchandises de modes et de fantaisies, pour le commerce du printemps, et de l'été. On trouvera que le NOUVEAU FOND comprend ce qu'il y a de plus varié et de plus à la mode en fait de tissus.

IMPORTATION DU PRINTEMPS. HARKIN & BADEAUX, No. 140 rue Notre-Dame. Montréal, 12 juin 1846.

CHAPEAUX FASHIONABLES & LONDRES

LE Sous-signé vient de recevoir par le Great Britain, Palmyra et Lady Seaton, VINGT CAISSES de CHAPEAUX de CASTOR, et de Soie, comprenant toutes espèces de qualités, des modes les plus récentes et dans le dernier goût. Les Marchands du Haut-Canada trouveront un assortiment complet et seront servis avec la libéralité ordinaire. ANDREW HAYES. Maison de Chapellerie de Londres Etablie en 1837, une porte à droite de la Place d'Armes 141 rue Notre-Dame. Montréal, 31 juillet, 1846.

MAGASIN DE Nouveautés MAISON BEAUDRY & FRERE, Rue Notre-Dame, No. 124, 7^e Eglise Anglaise. VIEUX-VIS

LA MAISON BEAUDRY & FRERE vient de recevoir son assortiment de printemps de marchandises de FOND de GOUTS, choisies avec le plus grand soin, par un des associés dans les différents marchés de France, d'Angleterre et d'Espagne, ils ont surtout en main une belle collection de Châles de Satin et Cashmire, Etouffés à paillette et à tarte, Tapis fin, superfin, Bruxelles et Impériaux, aussi des Boutons avec la feuille d'érable et le castor. Montréal, 31 juillet 1846.

HOTEL DALEY. J. H. DALEY, [CI-DEVANT DE KINGSTON.]

ÉTANT venu se fixer à Montréal, à pris cet ETABLISSEMENT si bien connu comme l'HOTEL RASCO, qu'il a entièrement remodelé, et où les voyageurs trouveront tout le confort et tout l'aisance qui peut se rencontrer dans les principaux hôtels de ce continent.

Les Chambres à Coucher sont bien aérées et seront tenues en hiver à un degré suffisant de chaleur. Les Salons des Dames et des Messieurs sont complétés avec tout le luxe que le goût le plus élégant puisse suggérer ou que les dépenses les plus étendues puissent produire. Aucune dépense n'a été épargnée pour mettre les meubles et arranger ces appartements, de manière à égaler les Salons de réception les plus recherchés.

La Carte du Menu comprendra toujours les Mets les plus délicats que l'on puisse obtenir sur les excellents marchés de cette ville; et l'on trouvera un Chef de Cuisine des plus habiles, ne pourra manquer de satisfaire les plus gourmets.

J. H. DALEY saisit cette occasion pour offrir ses remerciements les plus sincères de l'encouragement distingué et libéral qu'il a reçu pendant si longtemps à Kingston, et il assure ses bons amis et le public en général, qu'il se montrera toujours très empressé à donner toute son attention à leur confort. Montréal, 16 juin 1846.

JARDIN BOTANIQUE DE GUILBAULT, RUE COTE No 14.

ON trouvera constamment à cet ETABLISSEMENT, PLUSIEURS MILLIERS de PLANTES RARES de toutes espèces. Cette collection est la plus considérable à présent de l'Amérique. On invite le public à la venir visiter afin de pouvoir juger de l'étendue de cette collection. ON NE PAYE RIEN POUR VOIR. Rue coté, derrière la Banque de Montréal. Montréal, 14 Juillet.

SOURCES DE ST. LEON. LES SOURCES DE ST. LEON, situées à environ 10 milles de la Rivière-du-Loup, ont été louchées pour quelques années, par le Sous-signé, qui prend la liberté d'informer ses amis et le public qu'il réside sur les lieux, où il est prêt à recevoir les voyageurs et à expédier l'Eau Minérale à ceux qui en demandent.

Les personnes suivantes qui ont été nommées Agents et auront constamment à vendre; à Montréal, chez MM. HARKIN & BADEAUX; aux Trois-Rivières, chez MM. LAURE & CIE; et à Québec, chez M. E. GINGRAS. St. Léon, 13 mai. JOHN GRANT.

BESSE & FRERE MAGASIN DE NOUVEAUTÉS, No 131, Rue Notre-Dame, PRÈS DE L'EGLISE ANGLAISE.

ONT l'honneur d'informer le public en général qu'ils viennent d'ouvrir leur MAGASIN, au No 131, RUE NOTRE-DAME; leur FOND se compose d'une grande variété de MARCHANDISES d'utilité et de fantaisie, choisies avec le plus grand soin possible. Et ils osent se flatter qu'avec la promptitude qu'ils mettront à servir le public ils mériteront son encouragement. Montréal, 30 juin 1846.

FAITES ATTENTION. TAPIS A L'HUILE. VENDRE au magasin de Marché à Four, 400 verges de TAFIS FLEURIS, de patrons et grandeur assortie, pour Chambre, Écarter, Escalier, ainsi que pour tables, piano, etc., et autres Toiles, et Soies Cielés pour différents usages; Toile, pour Chapeaux, Capots et Manchettes, etc.

Stanislas Drapeau, Chef d'Atelier. IMPRIMERIE DE LA REVUE CANADIENNE

COMMUNICATION, TOUS LES JOURS, ENTRE MONTRÉAL ET LES SOURCES DE VARENNES.

LES POSSESEURS actuels de ces CÉLÈBRES SOURCES viennent de compléter les arrangements suivants afin d'établir entre MONTRÉAL et le VILLAGE DE VARENNES une COMMUNICATION REGULIERE de TOUS LES JOURS, qui puisse offrir au public et aux voyageurs, désirant visiter les Sources et le Village, toutes facilités possibles de la faire convenablement.

LE STEAMER ST. LOUIS, Quitte Montréal tous les DIMANCHES à UNE heure P. M., et revient dans l'après-midi. Prix du Passage pour aller et revenir TRENTE SOUS. La semaine le "St. Louis" part pour VARENNES les MARDI et MERCREDI, à 4 heures P. M., Prix TRENTE SOUS.

LE STEAMER DAVID AMES, Laisse MONTRÉAL pour VARENNES tous les JEUDI MATIN, à NEUF heures précises et revient de bonne heure le soir. Prix du passage, pour aller et revenir, QUARANTE SOUS. (Servantes et Enfants moitié prix.) Les jours intermédiaires, c'est-à-dire, les LUNDIS, MERCREDIS et SAMEDIS, UN OMNIBUS Partira de Varennes dans la matinée et passera dans l'après-midi à cinq heures aux principaux Hôtels de cette ville pour prendre les passagers et les conduire aux SOURCES; Prix pour aller et revenir CINQ CHELINS. (Servantes et Enfants moitié prix.) Un voyage à cette saison aux SOURCES DE VARENNES situées sur les bords pittoresques du St. Laurent, ne peut qu'être très agréable et très salutaire. Les personnes qui désiraient passer quelques jours au Village, trouveront là d'excellents Hôtels pour les recevoir. Les possesseurs actuels des Sources, tout en remerciant le public de son patronage passé peuvent l'assurer aujourd'hui, qu'à l'avenir, rien ne sera épargné ou négligé à leur Hôtel, pour rendre la réunion des voyageurs et des Visiteurs tout à fait agréable et confortable. Ils ont osé espérer que leurs efforts rencontreront l'approbation générale. LUCKIN KENT. Montréal, 31 Juillet, 1846.